



Temps de travail dans la métallurgie : sécuriser vos pratiques et optimiser les organisations

Connaître les dispositions visant à assouplir et à flexibiliser la durée du travail, notamment en matière de volume du temps de travail.

OBJECTIFS :

1/ Connaître et maîtriser les règles en matière de temps de travail effectif, de durée maximale de travail et de temps de repos.

2/ Identifier et mettre en place les différentes organisations du temps de travail.

PUBLIC :

Dirigeants, responsables et collaborateurs des services RH



Durée : 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter notre calendrier

PRÉREQUIS :

Connaissances de base en droit du travail.

PROGRAMME :

intra-entreprise

Introduction et tour de table (0,25h).

Temps de travail effectifs et temps annexes (2h) :

- Notion de temps de travail effectif,
- Temps annexes (déplacement, habillage, astreintes, ...),
- Cas pratique : déplacement et indemnisation.

Durées maximales de travail et temps de repos (0,75h) :

- Durée maximale de travail quotidienne et hebdomadaire,
- Temps de repos quotidien.

Heures supplémentaires (1h) :

- Décompte des heures supplémentaires (hebdomadaires ou pluri-hebdomadaires),
- Contingents d'heures supplémentaires,
- Contrepartie aux heures supplémentaires,
- Cas pratique : faire face à une augmentation de la charge de travail.

Convention de forfait (1h) :

- Forfait en heures / Forfait en jours,
- Forfait sans référence horaire.

Temps partiel (1h) :

- Définition et mise en place,
- Heures complémentaires.

Les organisations particulières de travail (1h) :

- Travail de nuit, travail le dimanche ou un jour férié,
- Travail en équipes successives,
- Equipes de suppléances,
- Cas pratique : augmenter le temps d'utilisation des moyens de production.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTIONS :

formation@sseti.fr • 03 87 74 33 65

sseti

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR